

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil municipal de la Commune de POLLIAT, convoqué le 21 février, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BIENVENU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard BIENVENU, Maire
Mmes et MM FAVIER, POBEL, CHANEL, GRAS, BOZONNET, Adjoints ; MMES et MM. JANAUDY, BERTHAUD, TRIPOZ, CUBY, PACQUELET, SOUQUES, DUBOIS, PANIBAL, CLERC, DOMMANGE.

Excusés : MMES BUATHIER, BROYER,

Absents : M. DOSCH

Pouvoirs : Madame BUATHIER à Monsieur le Maire ; Madame BROYER à Madame DOMMANGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Paulette PACQUELET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 : pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

➤ Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- 2019-D001: décision de signer le contrat de maintenance de 3 années pour le contrôle de l'ascenseur de la résidence autonomie avec la société ORONA pour une redevance annuelle de 1 100,00 € HT en 2019. Le montant annuel du contrat sera révisé tous les ans en fonction de l'indice du coût horaire du travail Industrie Mécanique et Electrique et des travaux ascenseurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AC 102, 97 rue des Charmilles pour 679 m²
- Parcelles AH 241 et 245, allée du Coteau pour 1 160 m² (cession gratuite à la commune – voirie)
- Parcelle AB 143, 156 route de Saint Martin le Châtel pour 3 433 m²

➤ Parc éolien sur la commune de Confrançon

Monsieur François BOZONNET présente le projet de parc éolien sur la commune de Confrançon, soumis à enquête publique du 28 janvier au 1^{er} mars 2019 inclus, par arrêté préfectoral du 19 décembre 2018. Il s'agit de l'implantation de 3 éoliennes de 3MW, d'une hauteur totale de 180 m (mât de 120 m et pale de 60 m) qui devrait couvrir 80 % de la consommation électrique des foyers de l'ancienne communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, hors chauffage électrique.

Madame CLERC fait remarquer qu'en matière environnementale, l'installation d'éoliennes pose question au vu des technologies polluantes pour extraire les métaux rares qui les composent. Elle s'interroge sur la

pertinence de cette implantation sur un territoire peu venté et sur l'impact sur la faune, notamment sur les chauves-souris.

Le territoire de la commune de Polliat est compris dans le rayon d'affichage de cette enquête. Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à formuler un avis.

Le conseil municipal, par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (S. DUBOIS), émet un avis favorable au projet de parc éolien sur la commune de Confrançon.

II) FINANCES

➤ TARIFS 2019 :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les tarifs validés par la commission "Finances" lors de réunion du 16 février dernier.

TARIFS CANTINE

Enfant de Polliat	4.30 €
Enfant extérieur (dérogation) majoration de 17 %	5.03 €
Réservation hors délais majoration retard j-1	+ 4.00 €
Réservation hors délais majoration retard j	+ 6.00 €
Adultes	5.50 €

TARIFS CIMETIERE

CIMETIERE	1 m ²	2 m ²	4 m ²
Nouvelle concession et renouvellement 15 ans	64 €	127 €	254 €
Nouvelle concession et renouvellement 30 ans	94 €	188 €	376 €
COLUMBARIUM	case		
Nouvelle concession et renouvellement 15 ans	540 €		
Nouvelle concession et renouvellement 30 ans	740 €		
JARDIN DU SOUVENIR	lettre		
Gravure du nom sur stèle	9 €		

TARIFS MEDIATHEQUE

TARIF LOCAL	
Adultes	12 €
Couples	19 €
Etudiants de 18 à 25 ans	GRATUIT
Enfants :	GRATUIT
TARIF EXTERIEUR	
Adultes	17 €
Couples	28 €
Etudiants de 18 à 25 ans	GRATUIT
Enfants :	GRATUIT
Pénalités pour non-retour, dans les délais, des ouvrages empruntés :	5 € par semaine de retard
Carte perdue	2 €
Ouvrage, CD, DVD perdu ou détérioré	Remplacement à l'identique ou facturation du montant
Connexion internet	1 € pour ½ H 2 € pour 1 H
Impression de documents : par page	0.20 €

TARIFS DROITS DE PLACE

DROIT DE PLACE	
camions de vente occasionnelle par jour	107,00 €
forains occasionnels avec branchement électrique par jour	76,00 €
vente occasionnelle de produits alimentaires lors de manifestations locales par jour	76,00 €
installation de cirques par jour de stationnement	300,00 €
marché artisanal - le ml	2,00 €
Vente au déballage - le m2	24,00 €
camion resto, camion friagerie, camion vente fromage (1 soir par semaine) -tarif par trimestre	65.00 €
camion aiguiser (1 samedi par mois) - tarif par trimestre	22.00 €
FETE PATRONALE	
casse-boîtes	38.00 €
manège enfants	107.00 €
auto-scooters	160.00 €
Tir	33.00 €
Jeux de ballons	28.00 €
auto-scooters enfants	101.00 €
"Jeu de Casino" (Cascades)	28.00 €
"Jeu de Loterie" (Grues)	28.00 €
"Pêche aux canards"	38.00 €
"Snack-Churros"	28.00 €
"Punching-ball"	38.00 €
Pénalités par jour par manège pour stationnement en dehors des dates autorisées	33.00 €

TARIFS LOCATIONS SALLES

TARIF "LOCAL"	
SALLE DES FETES + SALLE ANNEXE	
Bal, spectacles et concerts payants, congrès, repas, salons, journée des classes	266,00 €
Bal des croutonniers et des conscrits	107,00 €
Réunions, conférences pour les associations locales	GRATUIT
Bourses d'échanges, braderie pour les associations locales	128,00 €
Apéritifs	128,00 €
Concert et spectacles non payants, réunions, autres qu'associations locales	128,00 €
Quine-loto, concours de carte et jeux divers	224.00 €
Entreprises ou groupement d'entreprises qui lancent une initiative locale	Gratuit 1 ^{ère} année
SALLE ANNEXE	
Repas, concours de carte et jeux divers, spectacle et concert	96.00 €
Réunions, conférences associations locales	GRATUIT
Réunions, conférences administrés, autres qu'associa. locales	91.00 €
Apéritifs	91.00 €
Redevance occupation : autre	50.00 €
SALLE POLYVALENTE	
Réunions : Associations locales	GRATUIT

AUTRES SALLES	
Salle des Bleuets hors association local	13,00 €
Salle Verveine hors association local	18,00 €
Salle des Violettes hors association local	18,00 €
Réunions, conférences : associations locales ou écoles communales	GRATUIT
Caution nettoyage pour toutes les salles	220,00 €
RESIDENCE AUTONOMIE	
Redevance occupation chambre par nuit	13,00 €
COUR ECOLE PRIMAIRE (hors périodes scolaires)	
Apéritifs cour école primaire seule	80,00 €
Apéritifs cour école primaire + salle annexe	134,00 €
LOCATION MATERIELS	
Coffret électrique (caution)	360,00 €
TARIF "EXTERIEUR"	
SALLE DES FETES + SALLE ANNEXE	
Bal, spectacles et concerts payants, congrès, repas, salons, journée des classes	700,00 €
Apéritifs	250,00 €
Concert et spectacles non payants, réunions, conférences ...	250,00 €
SALLE DES FETES SEULES	
Vente occasionnelle	670,00 €
Réunions, conférences	200,00 €
SALLE ANNEXE	
Concours de belote, repas, apéritif, spectacles et concerts	250,00 €
Réunions, conférences	150,00 €
Vente occasionnelle	330,00 €
SALLE DES BLEUETS	
Réunions	23,00 €
Caution pour toutes les salles = montant location	
Caution nettoyage pour toutes les salles	220.00 €
COMPLEXE SPORTIF	
Ecoles et clubs sportifs extérieurs	22.00 €
Organismes ou particuliers	22.00 €
Caution	200.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs proposés par la commission finances et précise que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2019, hormis ceux de la cantine puisque ces derniers demeurent inchangés.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur BOZONNET fait le point sur les travaux de voirie :

Route de Corgenon : suite à la phase de tests des écluses provisoires fin 2018, les travaux d'installation définitive sont en cours et devraient s'achever fin mars.

Route de Mézériat : suite à des remarques de riverains sur la vitesse excessive et la dangerosité de certaines sorties sur cette voie, en sortie d'agglomération, un plateau sera installé afin de ralentir la circulation.

Signalisation : Après consultation des riverains, un STOP (sens Nord Sud) sera installé chemin de Champvent, laissant la priorité à droite pour les véhicules montant du chemin de Jouffroy et 2 cédez le

passage seront installés chemin du ruisseau, laissant la priorité au chemin de Champvent et chemin de Corgenon.

Chemin des Jomins : suite à la rencontre des riverains et après réflexion, il est envisagé de fermer le chemin à la circulation sauf desserte agricole.

Madame CLERC fait remarquer qu'il est important de conserver des chemins piétonniers pour préserver l'environnement et profiter d'un cadre de vie agréable et convivial, notamment pour les habitants de la ZAC.

Madame TRIPOZ souhaite savoir si la nouvelle voirie de la ZAC pourra être utilisée par tous ou uniquement les riverains.

Monsieur le Maire indique que la nouvelle voirie sera bien ouverte à l'ensemble des automobilistes.

➤ Monsieur CUBY fait le compte rendu du comité syndical du syndicat Veyle Vivante. Pour la commune de Polliat ont été inscrits en 2019 les travaux suivants :

- Aménagement de la prairie humide au moulin de Polaizé
- Aménagement du Marais des Molières
- Restauration morphologique de la Veyle au droit du moulin de Polaizé

➤ Monsieur GRAS fait le point sur les demandes de subventions des associations et précise que certaines, ayant des fonds suffisants, n'ont pas fait de demande pour 2019. Il précise que les conventions de mise à disposition des équipements sportifs ou des salles vont être réactualisées.

La commission "Bâtiments " a défini les travaux d'entretien prioritaires pour 2019, dans le cadre du budget envisagé pour 2019 :

- Installation de neutraliseurs de calcaire au gymnase et au vestiaire foot
- Remplacement d'un WC public extérieur
- Pose d'un interphone vidéo à l'espace Coppé
- Remplacement sol d'une classe à l'école maternelle
- Peinture BCD à l'école élémentaire
- Travaux dans le cadre de l'Ad'AP : (travaux d'accessibilité) : en 2019 cela concernera l'espace Coppé, les écoles et la médiathèque.

Monsieur GRAS indique que les travaux d'investissement seront débattus lors de la commission "finances" du 16 mars.

Monsieur le Maire évoque la création d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), outil de programmation des investissements envisagés sur les années à venir, en tenant compte de leur coût et du rythme de réalisation. Le PPI renseigne sur la réalisabilité des investissements et est de ce fait, un outil de bonne gestion.

Monsieur le Maire indique que les services des finances locales se sont montrés satisfaits du redressement des finances de la commune. Il précise aussi avoir retrouvé un dossier de redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les années 2010 à 2017 non réclamée auprès d'Orange. Au vu du délai de prescription, il ne pourra être récupéré que les années 2015 à 2017 auxquelles s'ajouteront 2018 et 2019. Pour les années 2010 à 2014, Monsieur le Maire a demandé l'intervention de Monsieur Patrick CHAIZE, sénateur.

➤ Madame Favier fait le point sur la procédure de délégation de service public pour la gestion des services de l'enfance : 3 candidatures ont été déposées. Elles devront rendre leur offre pour le 18 mars. La commission de délégation de service public se réunira les 18 mars pour l'ouverture des offres et 1^{er} avril pour leur analyse. Une négociation s'en suivra et le conseil de juin validera le prestataire retenu.

La commission "enfance et jeunesse" se réunira le 11 mars pour analyser les questionnaires distribués en décembre sur la mise en place du temps méridien depuis la rentrée de septembre. 82 % de réponses ont été enregistrées.

Madame FAVIER informe de la tenue, le 5 mars prochain, du deuxième conseil de la vie sociale de la résidence autonomie. Une demande de subvention d'un montant de 4 338 € a été adressée au Département, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur le Maire précise que la commune est toujours en discussion avec Dynacité pour le projet de réhabilitation de la résidence autonomie et/ou d'extension pour le projet de maison médicale

➤ Monsieur POBEL rend compte de la réunion de secteur avec la gendarmerie de Bourg-en-Bresse qui couvre les communes de Polliat, Montcet, Montracol, Vandeins, Buellas, Saint Rémy, saint André sur Vieux Jonc, Servas, Lent. Une année 2018 somme toute assez calme pour la gendarmerie.

Tènement BOUVARD : L'EPF de l'Ain, qui porte le foncier pour la commune, travaille sur le cahier des charges de la dépollution du site et des démolitions.

Au niveau de la ZAC Pré Vulin, le génie civil de la phase 3 section B, qui comprend 20 parcelles, est pratiquement achevé.

Sur les 24 parcelles de la phase A, il en reste 5 à commercialiser.

➤ Madame CHANEL indique que la commission "communication " se réunira prochainement pour étudier :

- les différentes propositions pour la réalisation des plans de la commune
- la pose d'illuminations le long de la RD, du rond-point d'Intermarché aux feux tricolores
- l'aménagement du rondpoint
- la cérémonie du 8 mai

➤ Madame CLERC évoque la réalisation de boîtes pour récolter les bouchons plastique à la résidence autonomie avec la participation du conseil municipal enfants.

La bibliothèque va accueillir le festival des courts métrages du 13 au 16 mars.

➤ Monsieur le Maire fait le point sur les réunions de la communauté d'agglomération:

- Conférence territoriale qui s'est déroulée à Polliat le 14 février : afin de maintenir une proximité essentielle avec les élus et pour assurer un service ajusté aux territoires, la CA3B a décidé de s'appuyer plus sur les Conférences territoriales qui ont pour rôle d'informer les élus sur les politiques communautaires, de faire remonter les besoins et les propositions des élus et de contribuer à la mise en œuvre des politiques communautaires.

La Conférence de Bourg Agglo regroupe 15 communes. Afin de définir un projet de territoire, en mars et avril 5 groupes de travail vont être constitués :

- Voirie – mobilité –eaux pluviale et assainissement
- Aménagement et développement territorial
- Sport – culture – tourisme
- Environnement – gestion des déchets
- Petite enfance - jeunesse

Le projet de territoire sera présenté au conseil d'agglomération du 1^{er} juillet.

Plan d'équipement territorial : il a pour objectif de renforcer les prérogatives des Conférences et de répondre aux besoins territoriaux. Ce sont 15 millions d'euros sur 3 ans pour participer au financement d'équipement sportifs ou culturels. Les charges de fonctionnement restant à la charge des communes. 4 millions répartis forfaitairement par ancienne communauté de communes ou d'agglomération et 11 millions proratisés en fonction du nombre d'habitants : pour Bourg Agglo (hors Bourg, Péronnas, Saint Denis et Viriat) ce seront 1 892 083 €.

Les maires de chaque Conférence vont émettre des propositions qui seront arbitrées en Conférence territoriale pour une validation en bureau communautaire.

Pacte financier et fiscal : c'est un outil de solidarité qui vise à redistribuer aux petites communes (< 1 000 h) une part des revenus de la taxe d'aménagement et de la TFB des zones d'activités économiques.

➤ Monsieur le Maire rend compte de la réunion entre les communes de Polliat, Confrançon, Curtafond, les sapeurs-pompiers volontaires et le SDIS pour un possible rapprochement des 3 corps de sapeurs-pompiers .La caserne choisie devrait être celle de Polliat ce qui impliquera sans doute de déménager les services techniques de la commune afin de laisser l'ensemble du bâtiment au nouveau centre de secours.

➤ Point sur l'agenda :

- Rappel des réunions pour le grand débat le 7 mars à 15 h à 20 h
- Dates des prochains conseils municipaux :
 - 28 mars : vote des comptes administratifs et du budget
 - 25 avril
 - 23 mai
 - 27 juin
 - 25 juillet (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Secrétaire de Séance,
Paulette PACQUELET

Le Maire,
Bernard BIENVENU